

Chien LOF : Examen de confirmation

Catégorie : Informations générales

LLECTION_PDF_DATE Publié par [Jeremy](#) le 22/3/2007

Pour un chien LOF, l'examen de confirmation a pour but de déterminer si la morphologie d'un chien est bien conforme au type de sa race, de vérifier que ce chien est bien équilibré (ni agressif, ni peureux), de contrôler qu'il n'est pas porteur de l'un des défauts éliminatoires répertoriés dans la liste des points de non confirmation de sa race et donc qu'il peut être autorisé à reproduire.

Extraits du Décret n°74-195 du 26 février 1974 relatif à la tenue du Livre Généalogique pour l'espèce canine.

La confirmation est obligatoire pour les reproducteurs des deux sexes ; elle ne peut avoir lieu avant l'âge de 10 mois. Cette confirmation peut être effectuée à partir de critères différents pour chaque sexe et comprendre plusieurs qualifications, la classe la plus élevée concernant les reproducteurs pour lesquels il est tenu compte des aptitudes.

Les normes d'âge et de qualification seront fixées pour chaque race en accord avec la fédération tenant le livre généalogique par les Associations spécialisées agréées.

La confirmation est indispensable pour l'inscription définitive au Livre Généalogique permettant aux bénéficiaires de pouvoir reproduire des sujets inscriptibles au titre de la descendance.

La confirmation doit avoir été obtenue et l'inscription définitive au LOF (Livre des Origines Françaises) réalisée, avant l'accouplement des reproducteurs.

Les rassemblements à l'occasion desquels peuvent s'effectuer les examens de confirmation ont été fixés ainsi par la [Société Centrale Canine](#) :

- Les expositions canines nationales ou internationales et présentations organisées par les Sociétés Canines Régionales affiliées à la S.C.C.
- Les expositions nationales ou régionales d'élevage et les réunions de délégations organisées par les Associations de race affiliées, avec l'accord des Sociétés Régionales.
- Les fields trials organisés par les Sociétés Régionales et les Associations de race.
- Les séances de confirmation organisées par les Sociétés Régionales et les Associations de race.
- Les épreuves de travail pour lévriers organisées par les Associations de race et les Clubs de travail Lévriers.

Sont donc exclus : les concours, épreuves et démonstrations de chiens de garde et de défense.

Les chiens présentés à la confirmation dans les expositions et présentations devront y avoir été engagés soit pour la compétition et l'examen de confirmation, soit uniquement pour l'examen, et le droit d'engagement afférent au titre de l'engagement devra avoir été acquitté.

Age minimum de confirmation des chiens

- [Chiens du groupe 1](#) : 15 mois pour le [Berger Allemand](#) et le [Berger de Brie](#), 12 mois pour le reste du groupe
- [Chiens du groupe 2](#) : 15 mois
- [Chiens du groupe 3](#) : 12 mois

- [Chiens du groupe 4](#) : 12 mois
- [Chiens du groupe 5](#) : 15 mois
- [Chiens du groupe 6](#) : 12 mois
- [Chiens du groupe 7](#) : 12 mois
- [Chiens du groupe 8](#) : 15 mois pour les Retrievers, 12 mois pour le reste du groupe 8
- [Chiens du groupe 9](#) : 12 mois
- [Chiens du groupe 10](#) : 12 mois pour le [Whippet](#) et le [Petit Lévrier Italien](#), 15 mois pour le reste du groupe

En savoir plus : [Société Centrale Canine](#)